

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 14

N° 470

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2012

---

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 470

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« la »

le mot :

« cette ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.